MINISTERE DE L'ENERGIE,
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Arrêté N°2026-339/MEMC/SG/DGCM portant modification de l'arrêté n°2020-046/MMC/SG/DGCM du 15 avril 2020 portant octroi de l'autorisation d'exploitation industrielle permanente de tufs n°3278 dénommée « BOUSSOUMA 2 » dans la commune de Boussouma, province du Sanmatenga, au profit de la SOCIETE DE COMMERCE GENERAL ET DE DISTRIBUTION (SOCOGED) SARL (IFU : 00016134S)

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Révolution du 1er avril 2026 ;

Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0042/PF/PRIM du 02 février 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0621/PF/PRIM/MEMC du 26 mai 2026 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;

Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;

Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret n°2026-0846/PF/PRIM/MEMC/MEF du 31 juillet 2026 ;

Vu le décret n° 2020-00442/PRES/PM/MMC/MINEFID/MSECU/MCIA/MTMUSR/MEEVCC du 08 juin 2020, portant conditions de fabrication, d'importation, d'exportation, de transfert, de transit, de vente, d'achat, de transport, de conservation, de stockage et d'emploi des substances explosives à usage civil ;

Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ;

Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;

Vu l'arrêté n°2018-219/MMC/SG/DGC du 03 octobre 2018, portant institution d'une déclaration mensuelle de la production industrielle des substances de carrières ;

Vu l'arrêté n°2017- 024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;

Vu l'arrêté n°2020-046/MMC/SG/DGCM du 15 avril 2020 portant octroi de l'autorisation d'exploitation industrielle permanente de tufs n°3278 dénommée « BOUSSOUMA 2 » dans la commune de Boussouma, province du Sanmatenga, au profit de la SOCIETE DE COMMERCE GENERAL ET DE DISTRIBUTION (SOCOGED) SARL (IFU : 00016134S) ;

Vu la demande n°3278 du 15 janvier 2025 de la SOCIETE DE COMMERCE GENERAL ET DE DISTRIBUTION (SOCOGED) SARL ;

Vu les statuts de la société « GLOBAL QUARRY STONE SARL en date du 20 avril 2026 et la déclaration de l'identité du bénéficiaire effectif ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté n°2020-046/MMC/SG/DGCM du 15 avril 2020 portant octroi de l'autorisation d'exploitation industrielle permanente de tufs n°3278 dénommée « BOUSSOUMA 2 » dans la commune de Boussouma, province du Sanmatenga, au profit de la SOCIETE DE COMMERCE GENERAL ET DE DISTRIBUTION (SOCOGED) SARL (IFU : 00016134S) est modifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE : SOCIETE DE COMMERCE GENERAL ET DE DISTRIBUTION (SOCOGED) SARL, telle que mentionnée aux articles 1 ;4 ;6 ;8 ;9 et 11 ;

LIRE : GLOBAL QUARRY STONE SARL.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 OCT 2026

Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :
1- ITS
1- DGC
1- DR-EMC/Koulsé
1- IDEM
1- BUMIGEB
1- DCMEF
1- SP /ITIE
1- DGD/MEF
1- DGI/MEF
3 GLOBAL QUARRY STONE SARL
1-Gouvernorat/Région des Koulsé
1- Haut-commissariat/Sandbondtenga
1- Mairie de Boussouma
1- J.O
1- Classement